



Montreuil, le 6 juin 2014

Madame, Monsieur le Député

*« Je ferai en sorte que tous ceux qui ont 60 ans et qui auront cotisé la totalité de leurs annuités retrouvent le droit de partir à la retraite à taux plein à cet âge-là : ce principe sera mis en œuvre immédiatement. Une négociation globale s'engagera dès l'été 2012 avec les partenaires sociaux afin de définir, dans un cadre financier durablement équilibré, l'âge légal de départ à la retraite, **la prise en compte de la pénibilité**, le montant des pensions et l'évolution des recettes indispensables à la pérennité de notre système de retraite solidaire. J'engagerai aussi une réforme de la dépendance permettant de mieux accompagner la perte d'autonomie. »*

C'était la promesse 18 parmi les 60 du candidat HOLLANDE.

Cela s'est traduit par une augmentation de la durée des cotisations pour les salariés, une hausse compensée des cotisations pour le patronat.

Notre Organisation Syndicale apprend par la presse que la prise en compte de la pénibilité qui devait compenser cette augmentation des annuités est remise aux calendes grecques, c'est à dire abandonnée. Cette décision a été prise après réception des Organisations Patronales sans aucune consultation des Syndicats de salariés. C'est une nouvelle terrible pour les salariés de nos professions. C'est un recul de l'espérance de vie annoncé. Cette suite continue de lâchetés et de renoncements de ce Gouvernement devant le Patronat est catastrophique.

Vous n'avez pas été élu pour cela. Vous avez été élu pour mettre fin à l'ère SARKOZY, à l'ère des injustices, de la finance dominante, du Patronat tout puissant et, dans la réalité, rien ne change pour les salariés. C'est terrible, car ceux qui ont voulu le changement désespèrent et renoncent à croire qu'il soit possible. La montée de ce désespoir se traduit par le retour de la bête immonde, vous avez une responsabilité historique !

40 députés socialistes ont eu la lucidité et le courage de dire *« une autre politique que celle des cadeaux permanents au patronat est possible »*. Nous vous demandons de dire non, de dire que les décrets d'application de la loi que vous avez votée doivent paraître pour qu'enfin la réparation de la pénibilité soit faite. Nous vous rappelons que c'est 7 ans d'espérance de vie en moins pour les salariés de chantier. La gauche unie a fait de grandes choses dans ce pays, ne tournez pas cette page !

Nous vous demandons une réponse claire. Nous diffuserons votre réponse aux salariés de nos professions.

Pour la Fédération, **René DE FROMENT** Secrétaire Fédéral

Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 55 82 85 02 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (e-mail) : construction@cgt.fr - Site internet : www.construction.cgt.fr